

REGLEMENT DU JEU « AVANT LE TOUR »

Article 1 : Organisation

Le département de l'Indre domicilié place de la Victoire et des Alliés à Châteauroux, représenté par le Président du Conseil général Louis PINTON, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat sur le département de l'Indre avec comme partenaires :

France Bleu Berry, 10 rue de la République, 36 000 Châteauroux, représenté par son Directeur Roger BROCAS,

La Nouvelle République, 94 avenue Charles de Gaulle, 36 000 Châteauroux, représenté par son Directeur Pierre BELSOEUR,

Montaigne Automobiles, RN 20, Rocade Sud, 36 000 Châteauroux, représenté par son Directeur, M. Jeany DEPENNE.

Le jeu est organisé du 2 juin au 5 juillet 2008 (inclus)

Article 2 : Participation

La participation à ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée dans le département de l'Indre. Toute personne mineure qui tenterait par quelque moyen de participer au jeu ne pourrait prétendre percevoir quelques lots que ce soit et contreviendrait au présent règlement.

Le Département se réserve également le droit d'écarter du jeu toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

Article 3 : Modalités

Les modalités du jeu sont les suivantes :

- 1) Du lundi au vendredi : un animateur de la radio France Bleu Berry sillonnera les routes du département, suivant un calendrier établi, annexé au présent règlement, par le Département et ses partenaires France Bleu, La Nouvelle République et Montaigne Automobiles, à la recherche d'un véhicule portant l'autocollant « Tour de France/Conseil Général ». Le conducteur du véhicule choisi, portant cet autocollant se verra remettre un sac comprenant :
 - . un T-shirt, une casquette, un étui isotherme, un stylo du Département
 - . un T-shirt, une mini-lampe torche de France Bleu Berry
 - . une montre chrono de la Nouvelle République

Il y aura deux gagnants par jour et par canton, soit 52 gagnants sur la durée du jeu. Chaque gagnant autorisera la Nouvelle République à publier sa photo et son nom dans le quotidien.

2) En dehors du circuit évoqué précédemment, les résidents indriens auront la possibilité de participer à un tirage au sort en découpant les bulletins qui seront mis à disposition, à partir du 2 juin, sur les points de vente, dans le département de l'Indre, du quotidien La Nouvelle République.

Ce bulletin est à retourner au Conseil général de l'Indre, Direction de la communication, Jeu « Avant le Tour », BP 639, 36 020 Châteauroux.

Les tirages au sort auront lieu les vendredi 6,13, 20, 27 juin et vendredi 4 juillet. Deux bulletins seront tirés au sort à chaque tirage, soit 10 gagnants sur la durée du jeu.

Il ne sera admis qu'une participation par personne (soit par le bulletin, soit par l'autocollant) pendant la durée du jeu. Tout bulletin incomplet, raturé ou illisible sera déclaré « nul ».

La Nouvelle République publiera le nom des gagnants le lundi suivant.

Chaque gagnant se verra envoyer une dotation par le Département, identique à la dotation reçue par les gagnants du jeu, arrêtés par l'animateur de France Bleu Berry.

3) Le lundi 7 juillet, au Château Raoul, en présence d'un huissier de justice, les gagnants seront invités à participer au tirage au sort final qui déterminera les lauréats des 10 lots présentés ci-dessous. Leur présence est obligatoire, mais ils pourront le cas échéant être représenté.

Lots :

1^{er} lot : une voiture Skoda Fabia offerte par Montaigne Automobile d'une valeur de 10 290 € TTC

2^{ème} lot : un téléviseur LCD 82 cm offert par la radio France Bleu Berry d'une valeur de 699 €

3^{ème} lot : un séjour d'un week-end « Relais et Châteaux » offert par la Nouvelle République d'une valeur de 496,34 € TTC

4^{ème} au 6^{ème} lot : un vtc offert par le Département de l'Indre d'une valeur de 250 € TTC

7^{ème} lot au 10^{ème} lot : une place VIP pour le départ d'Aigurande du Tour de France et deux places de foot pour un match de la Berrichonne de la saison 2008 – 2009 offert par le Département de l'Indre, d'une valeur d'environ 45 €.

La remise des clés du gros lot, une voiture Skoda Fabia, se fera directement chez le concessionnaire Montaigne Automobiles le mercredi 9 juillet 2008.

Article 4 : Dépôt légal

Le présent règlement est déposée en l'étude SCP (Société Civile Professionnelle) Deligné – Madrelle - Roudet - Léon, huissiers de justice, 53 bis rue Ledru-Rollin, 36 000 Châteauroux.

Article 5 : Acceptation du règlement et remboursement des frais postaux

Le règlement du jeu « Avant le Tour » est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande au Conseil général de l'Indre, Hôtel du Département, Direction de la communication, Jeu « Avant le Tour », BP 639, 36020 Châteauroux Cedex.

Les frais de demande de communication du règlement seront remboursés sur demande écrite à cette même adresse.

Le remboursement se fera sur la base du tarif lettre, au tarif lent en vigueur (envoi de moins de 20 g). La demande de remboursement pourra être jointe à la demande de communication du règlement et devra indiquer clairement les nom, prénom et adresse de son auteur et comporter un RIB ou RIP. Il n'y aura qu'un seule remboursement par personne.

Le règlement est également consultable sur le site internet du Département, www.cg36.fr

Article 6 : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute fraude entraînera la disqualification du participant.

Le Département de l'Indre se réserve le droit, avec l'accord de ses partenaires, d'annuler ou modifier sans préavis le jeu en cas de force majeure. Sa responsabilité, ainsi que celle de ses partenaires, ne pourra être engagée de ce fait. Le Département de l'Indre et ses partenaires ne sauraient être tenus pour responsable des problèmes postaux pouvant intervenir pendant la durée du jeu.

Article 7 : Tirage du grand jeu le lundi 7 juillet 2008 au Château Raoul

Du fait de l'acceptation de son prix, les gagnants autorisent le Département et ses partenaires (France Bleu, La Nouvelle République, Montaigne Automobiles) à utiliser ses noms, prénom, adresse postale, photo dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que les prix gagnés. La présence des gagnants est obligatoire à l'exception des personnes représentées munies d'un pouvoir spécial. A défaut, le lot sera remis en jeu. Il sera donc procédé immédiatement à un nouveau tirage au sort.